



LE VALRIVOIS

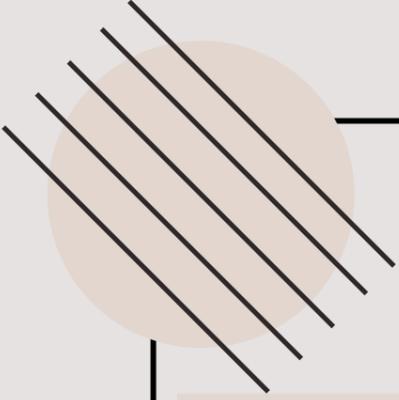
BULLETIN MUNICIPAL de Laval-en-Brie

Le journal qui reflète
votre quotidien



www.lavalenbrie.fr

HIVER 2024



EDITO DU MAIRE

Chers Valvirois, Chères Valviroises,

Notre petit Valvirois s'est fait rare cette année, nous en sommes conscients.

Les événements politiques de ce printemps nous ont quelque peu ralentis dans nos projets de communication.

Place aux réjouissances avec les fêtes de fin d'année qui arrivent à grands pas, accompagnées des événements incontournables :

- **Jeudi 12 décembre 2024** : Goûter des anciens à 15h.
- **Samedi 14 décembre 2024** : Noël des enfants à 18h.
- **Dimanche 15 décembre 2024** : Pour la première fois, le marché de Noël de Laval-en-Brie – et je l'espère, la première d'une longue série !

Ces moments d'échanges avec le personnel communal et le conseil municipal restent, à nos yeux, des temps forts.

Le concours d'illuminations de Noël aura également lieu cette année dans notre village.

C'est aussi l'occasion de remercier chaleureusement le comité des fêtes et les associations pour toutes les festivités proposées cette année, qui ont permis de partager des moments conviviaux.

Je tiens également à exprimer ma gratitude envers le personnel communal et le conseil municipal pour tout le travail accompli cette année.

Je vous souhaite à tous d'excellentes fêtes de fin d'année !

Le Maire, Jérôme BONIFACIO

RETOUR SUR LES ÉVÉNEMENTS DE 2024

1ER MAI 2024

Une belle balade en forêt, comme le propose chaque année le comité des fêtes, pour ramasser le muguet, qui s'était fait un peu rare cette fois-ci. Il a fallu marcher de nombreux pas pour découvrir ces trésors de la nature.



LA MARCHÉ – LE 13 AVRIL 2024

Encore une fois, un bon moment partagé avec les courageux de Laval. La marche, toujours conviviale, a permis de profiter d'un magnifique soleil ce jour-là.



LE VIDE GRENIER – LE 23 JUIN 2024

Cette année, la météo n'a pas vraiment été clémente pour notre vide-grenier, mais les courageux étaient au rendez-vous !

Espérons que l'année prochaine, le soleil sera de la partie.



REPAS DU 13 JUILLET 2024

Le 13 juillet, veille de la fête nationale, revient invariablement chaque année à la même date. Le calendrier est décidément bien conçu ! Avec cette date, revient également le traditionnel repas, savamment organisé par la mairie et le comité des fêtes de Laval-en-Brie.

Au menu : barbecue, frites, salades et gâteaux appétissants, pour un moment convivial et festif.

Après ce festin, quoi de mieux qu'un défilé sympathique dans les rues du village pour se dégourdir les jambes et éliminer quelques calories ? Le tout à la lumière des lampions, pour le plus grand plaisir des petits et des grands !

BARBECUE – LE 07 SEPTEMBRE 2024

Le barbecue de l'année, organisé une fois de plus par le comité des fêtes, a été un véritable succès.

La météo clémente a permis aux Valrivois de profiter pleinement de ce moment convivial.



SOIRÉE RACLETTE

Ahhh, la raclette ! Le plat incontournable de l'hiver, n'est-ce pas ?

Le comité des fêtes l'a bien compris et a organisé une soirée raclette pour les Valrivois.

Un moment toujours très convivial, comme on les aime.

Un grand succès, sans aucun doute !



LA PAËLLA – LE 19 OCTOBRE 2024



Nous avons eu la chance de déguster LA paëlla, et pas n'importe laquelle : celle du comité des fêtes !

Un véritable délice qui, l'espace d'un instant, nous a transportés en Espagne.

Le soleil était dans les cœurs, et c'est bien là le secret pour passer une excellente soirée.

HALLOWEEN

Tremblez, mortels ! Halloween est revenu le 31 octobre !

Sorcières à balais, vampires, squelettes et autres morts-vivants étaient une nouvelle fois au rendez-vous.

Les plus beaux déguisements et maquillages ont illuminé cette soirée, où petits et grands ont réclamé des bonbons... ou jeté des sorts, toujours dans la bonne humeur !

MARCHÉ DE LAVAL-EN-BRIE – CHAQUE 3ÈME DIMANCHE DU MOIS.



Après un premier galop d'essai le dimanche 22 septembre, le marché de Laval-en-Brie est revenu en force ce dimanche 20 octobre, avec 8 commerçants différents présents de 9h à 13h. Primeurs, volailles, boulangerie, salaisons et bien d'autres produits étaient au rendez-vous, ainsi qu'un petit café offert pour les visiteurs.

Cet événement, principalement organisé pour les habitants, a été l'occasion de soutenir les commerçants qui se sont déplacés pour l'occasion. Grâce à la participation de tous, ce rendez-vous a montré son importance pour la vie locale et son potentiel à perdurer.

LES COMMÉMORATIONS



8 MAI 1945



Le 8 mai 2024, le village s'est une nouvelle fois réuni à l'occasion du 79^e anniversaire de la signature de l'Armistice de la Seconde Guerre mondiale, signé à Berlin entre les Alliés et l'Allemagne. La cérémonie, toujours empreinte d'émotion, a rendu hommage aux enfants du village disparus lors des deux guerres. Leurs noms ont été cités un à un, afin que leur mémoire perdure, encore et toujours.

LES COMMÉMORATIONS



**11
NOVEMBRE
1918**



Comme chaque année, à Laval-en-Brie, le devoir de mémoire a occupé une place importante pour l'équipe municipale.

L'anniversaire de l'Armistice de la Première Guerre mondiale a été célébré sous un ciel grisâtre, mais l'essentiel a été accompli : l'hommage a été rendu.

Nous espérons que cet hommage pourra continuer à être perpétué encore longtemps.

INFOS COMMUNALES

GOÛTER DES ANCIENS

Le goûter des anciens se tiendra cette année le jeudi 12 décembre à 15h, dans la salle des fêtes, pour un après-midi festif et gourmand.

Le maire et le conseil municipal seront heureux d'accueillir les seniors âgés de plus de 65 ans et inscrits sur la liste électorale de Laval-en-Brie, afin de leur remettre leur traditionnel colis de Noël.

N'oubliez pas de vous inscrire !

MARCHÉ DE NOËL

Avec le lancement des marchés de Laval-en-Brie, qui se tiennent désormais chaque 3^e dimanche du mois, le marché de Noël fera également son apparition ce dimanche 15 décembre, de 9h à 18h.

Une occasion idéale pour faire vos courses en toute tranquillité en vue des fêtes de fin d'année.



INFOS COMMUNALES

PÈRE NOËL DES ENFANTS

Le Père Noël sera, bien évidemment, de la partie cette année.

Rendez-vous le samedi 14 décembre à 18h, pour le plaisir des petits et des grands, des sages... et même des moins sages !

COMPOSTEUR

Depuis le 1^{er} janvier 2024, chaque foyer doit disposer d'un composteur pour ses déchets alimentaires.

Si une période de tolérance a été accordée pour la première année d'application de cette loi, celle-ci prendra fin le 31 décembre 2024.

Vous pouvez récupérer un composteur auprès du Sirmotom (<https://www.sirmotom.fr>) ou, si vous le souhaitez, le fabriquer vous-même.

EGLISE

Au grand regret du conseil municipal, le dossier pour la réfection de notre église n'avance pas. Bloqué dans les méandres de l'administration française pour des raisons obscures, incompréhensibles pour le commun des mortels, le conseil municipal ne baisse pas les bras et relance régulièrement les autorités concernées afin de débloquent la situation et permettre le début des travaux.

Cependant, face à ces relances infructueuses, le conseil municipal envisage de passer à la vitesse supérieure en organisant une manifestation des habitants du village devant l'administration concernée.

N'hésitez pas à nous faire part de votre avis sur ce sujet !

INFOS COMMUNALES

2025 : ANNÉE DE RECENSEMENT

Le dernier recensement datant de 2019, il est temps de mettre à jour les statistiques du village. À cet effet, nos deux employées communales, Mmes Pauline DELAHOULLE et Bélinda AYACHIA (née BOTTE), seront en charge de cette démarche obligatoire.

Vous pourrez également vous rendre sur le site internet dédié : www.le-recensement-et-moi.fr à partir du 16 janvier 2025, soit depuis chez vous, soit directement en mairie pour ceux qui souhaitent être accompagnés. Notre équipe se fera un plaisir de vous aider dans cette démarche.

Pour rappel, le recensement a pour unique but d'établir des statistiques sur la population française, et donc sur notre village. Il n'a aucunement vocation à surveiller ou à tracer qui que ce soit, de quelque manière que ce soit. Soyez rassurés.

Ces résultats permettent de déterminer les actions publiques au niveau régional, départemental et communal. Ils influent également sur le montant des subventions auxquelles le village peut prétendre. Il est donc essentiel que chacun apporte sa pierre à l'édifice.

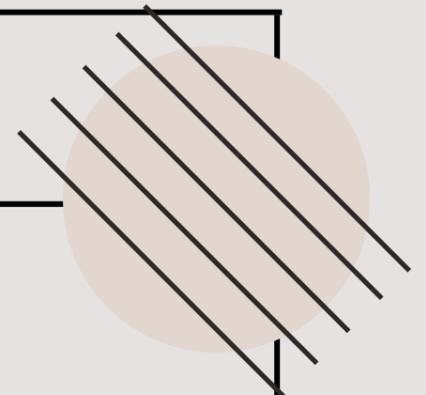
ETAT CIVIL

Le conseil municipal souhaite la bienvenue aux nouveaux nés de Laval-en-Brie.



Livaï FONTAINE né le 12 janvier 2024 à Le Kremlin Bicêtre.

INFOS COMMUNALES



RAPPEL DE L'ARRÊTÉ CONCERNANT LE BRUIT

ARRETE MUNICIPAL N° 015-2018

RELATIF A LA LUTTE CONTRE DES BRUITS DE VOISINAGE ET D'ACTIVITES

Monsieur Le Maire de la Commune de Laval-en-Brie,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Code de la Santé Publique,

VU le Code Pénal et notamment l'article R 623-2,

VU la loi 92-1444 du 31 décembre 1992 relative à la lutte contre le bruit,

VU le décret 95-408 du 18 avril 1995 relatif à la lutte contre les bruits de voisinage et modifiant le Code de la Santé Publique,

VU l'arrêté du 10 mai 1995 relatif aux modalités de mesure des bruits de voisinage,

VU la circulaire du 27 février 1996 relative à la lutte contre les bruits de voisinage,

VU l'arrêté préfectoral N° 00 DDASS 18 SE du 13 novembre 2000 relatif aux bruits de voisinage modifiant l'arrêté préfectoral 96 DAI CV N° 084 du 11 juillet 1996,

ARRETE

Article 1 : Afin de protéger la santé et la tranquillité publique, tout bruit gênant causé sans nécessité ou dû à un défaut de précaution est interdit de jour comme de nuit.

Sont généralement considérés comme bruits de voisinage liés aux comportements :

Les bruits inutiles, désinvoltes ou agressifs pouvant provenir :

- Des appareils de diffusion du son et de la musique,
- Des outils de bricolage, de jardinage,
- Des jeux pratiqués dans des lieux inadaptés,
- Des pétards et pièces d'artifice,

Cette liste n'est pas limitative.

Article 2 : Les cris et tapages nocturnes sont interdits.

Article 3 : Les travaux de bricolage ou de jardinage réalisés par des particuliers à l'aide d'outils ou d'appareils susceptibles de causer une gêne pour le voisinage en raison de leur intensité sonore notamment les tondeuses à gazon, tronçonneuses, perceuses, raboteuses, scies électriques, présentant un aspect épisodique, ne peuvent être effectuées que :

- Les jours ouvrables de 8h00 à 12h00 et de 14h00 à 18h30
- Les samedis de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 18h00
- Les dimanches et jours fériés de 10h00 à 12h00

Article 4 - Les contrevenants aux dispositions du présent arrêté seront poursuivis, conformément aux lois en vigueur et seront notamment passibles des peines prévues par le Code Pénal.

Article 5 - Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- Sous-préfecture de Provins.
- Commissariat de Montereau-Fault-Yonne.

Fait à Laval-en-Brie, le 16 mai 2018

Joyeuses Fêtes

CONCOURS J'AIME NOEL

ILLUMINATIONS ET DECORATIONS

INSCRIPTION AU CONCOURS

- J'AIME NOEL -

ILLUMINATIONS et DECORATIONS

Nom et Prénom: _____

Adresse: _____

Téléphone: _____

Bulletin à retourner en Mairie avant le 8 décembre 2024

Pour Noël, la commune se pare de ses plus beaux habits de fête. Les maisons sont chaque année plus nombreuses à s'illuminer pour le plaisir des yeux. C'est pour récompenser l'imagination des habitants que la mairie de Laval-en-Brie organise un concours de maisons décorées selon les principes suivants :

- Concours ouvert à tous les habitants de la commune de Laval-en-Brie,
- Décoration extérieure de votre maison dans l'esprit de Noël,
- Les décorations doivent être visibles de la rue, de 18h30 à 21h.

Un jury, composé de membres du conseil municipal, récompensera les plus belles décorations selon les critères suivants : Esthétique générale, originalité de l'idée, ingéniosité dans la réalisation, efforts en matière environnementale

(luminaires à économie d'énergie).

Laval-en-Brie encourage l'utilisation de technologies permettant de concilier illumination et développement durable. L'objectif de ce concours est d'encourager et de récompenser les démarches individuelles qui permettent d'améliorer le cadre de vie des habitants et de participer à l'animation de notre village.

REGLEMENT DU CONCOURS :

Article 1 : Objet :

Dans le cadre des fêtes de fin d'année, la commune de Laval-en-Brie, organise un concours sur le thème j'aime Noël sur les illuminations et les décorations de Noël afin de faire vivre l'esprit de Noël dans les rues et chemins du village. Ce concours est gratuit et ouvert à tous les habitants de la commune. Il se déroulera du 12 décembre 2024 au 26 décembre 2024.

Article 2 : inscription :

Les participants doivent s'inscrire au moyen du formulaire ci-dessus.

Article 3 : Délai de participation :

Les inscriptions doivent être déposées en mairie au plus tard le 8 décembre 2024.

Aucune inscription par téléphone ou par internet n'est acceptée.

Article 4 : Critères de sélection :

Le concours d'illuminations et décorations de Noël prend en compte :

- La qualité de l'agencement des illuminations et décorations de Noël : effet d'ensemble,
 - Le sens artistique : l'originalité,
 - La visibilité de la rue : critères d'animation de la voie publique.
- Les efforts en matière de développement durables et économies d'énergie : utilisation d'ampoules et guirlandes à basse consommation,
- Les décorations doivent être visibles de la rue, de 18h30 à 21h.

Article 5 : Composition du jury :

Le jury est composé de 4 membres issus du Conseil Municipal et du personnel communal.

Le jury passera voir les illuminations et décorations en journée et de nuit afin d'attribuer les prix ;

Les membres du jury ne peuvent pas participer au concours.

Article 6 : Résultats et remise des prix :

Les résultats du concours seront communiqués le 8 janvier 2025. Des bons d'achats seront remis pour les 3 premiers lors de la galette des rois organisée par la mairie

Article 7 : Droit à l'image :

Chaque participant autorise expressément les organisateurs à utiliser et reproduire son nom, son image, sa voix en vue de tout support, par tous les moyens connus et ou inconnus à ce jour.

Article 8 : Acceptation du règlement :

L'inscription au concours entraîne, de la part des participants, l'acceptation, sans réserve du présent règlement, ainsi que des décisions prises par le jury.



*Toute l'équipe municipale vous souhaite
d'excellentes fêtes de fin d'année*



Mairie de Laval-en-Brie

2 rue de la Fontaine de l'Erable

77148 Laval-en-Brie

Téléphone: 01.60.96.71.66

mail: mairie@lavalenbrie.fr